



## Usufruit et procuration

-----  
Par kcmo

bonjour,

mon père vient de décéder et ma mère choisit l'usufruit mais étant analphabète elle ne pourra gérer les biens immobiliers , actions etc donc elle signera une procuration à l'un des héritiers et là toutes sortes d'iniquités seront possibles, y a t'il une loi pour éviter cela ?  
merci pour vos réponses

-----  
Par ESP

Bonjour,

Il faudrait envisager une mesure de protection en vous adressant au juge des tutelles.